



LEUR RÉUSSITE, NOTRE PASSION!



PRÉOCCUPATIONS

RESPONSABLE

BIENVEILLANCE COLLABORATION

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
1.1	BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	4
1.2	DÉMARCHE COLLABORATIVE	5
2.	CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE	6
2.1	CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	6
2.2	PORTRAIT DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	7
2.3	ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE LA CSDGS	8
3.	PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA CSDGS	10
3.1	MISSION	10
3.2	VISION	11
3.3	VALEURS	12
4.	ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	12
5.	SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES AXES D'INTERVENTION	16
6.	TABLEAUX SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS	17
7.	DÉCLARATION DE SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES	21
7.1	PAR LE BIAIS DU SERVICE AUX ENTREPRISES (SAE) DE LA COMMISSION SCOLAIRE	21
7.2	PAR LE BIAIS DU CENTRE D'ENTREPRENEURIAT DES GRANDES-SEIGNEURIES	21
7.3	RÉSOLUTION D'UN DIFFÉREND – RELATIONS AVEC LES PARENTS ET LES ÉLÈVES	22





MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom des membres du conseil des commissaires, c'est avec fierté que nous vous présentons le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS). Il est le fruit d'une démarche collaborative qui a permis la participation de plus de 16 000 personnes.

Grâce à la mobilisation de tous ces acteurs et suivant l'analyse de la réussite scolaire et éducative de nos élèves, nous avons convenu des orientations et des priorités qui guideront nos actions pour les prochaines années.

AINSI, LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE VISE À :











AGIR TÔT

ASSURER L'ÉQUITÉ DE NOS INTERVENTIONS TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE

FAVORISER I E DÉVEL OPPEMENT DE LA CULTURE DE COLLABORATION ET DE PARTENARIAT

DÉVELOPPER DES MILIEUX DE VIE QUI FAVORISENT L'ENGAGEMENT SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

Nous croyons que la mise en place du Plan d'engagement vers la réussite nous permettra d'aller encore plus loin dans nos projets, car en plus de confirmer l'importance de la persévérance, de la réussite scolaire et éducative de nos élèves, il réaffirme que l'élève demeure au cœur de nos préoccupations!

BONNE LECTURE!



La présidente,

MARIE-LOUISE KERNEÏS



La directrice générale,

KATHLYN MOREL











1. INTRODUCTION

1.1 BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoient que chaque commission scolaire développe un premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018, soit pour le début de l'année scolaire 2018-2019.

Ce plan doit être cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le PEVR est un outil de gestion et de leadership qui permettra à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) d'établir ses priorités pour les prochaines années. Il concerne l'ensemble des établissements puisqu'il doit tenir compte des besoins de ses écoles et de ses centres, des principaux enjeux auxquels la CSDGS est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert.

La mise en œuvre du PEVR se traduira par le renouvellement des projets éducatifs de ses établissements qui entreront en vigueur le 1er juillet 2019.

LA LIP PRÉCISE QUE LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DOIT TENIR COMPTE DES OBLIGATIONS SUIVANTES :

- Être cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du MEES (LIP, article 209.1).
- Répondre, le cas échéant, aux attentes signifiées par le ministre en ce qui a trait à la détermination d'orientations, d'objectifs ou de cibles (LIP, article 459.2).
- Harmoniser la période couverte par le Plan d'engagement vers la réussite avec celle du plan stratégique du MEES (LIP, article 209.1).
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le MEES (LIP, article 459.3).
- Présenter les éléments suivants (LIP, article 209.1):
 - La description du contexte dans lequel la commission scolaire évolue.
 - Les orientations et les objectifs retenus ainsi que les cibles visées aux termes de la période couverte par le plan d'engagement vers la réussite.
 - Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs retenus et les cibles visées.
 - Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité.
 - Tout autre élément déterminé par le ministre.





1. INTRODUCTION

1.2 DÉMARCHE COLLABORATIVE

Dans un esprit de collaboration visant la participation du plus grand nombre, la démarche d'élaboration du PEVR a été réalisée en quatre étapes :

1RE ÉTAPE : ÉLABORATION DU PORTRAIT DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES

Pour compléter le portrait de la réussite scolaire des élèves, la CSDGS a fait parvenir aux parents, aux employés ainsi qu'aux élèves du primaire, du secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle un sondage afin de poser un regard sur les besoins de notre clientèle.

Nous avons reçu 16 213 réponses :

- 8 903 élèves, soit près de 55% de participation
- 5 476 parents soit près de 34% de participation
- 1834 employés soit près de 47 % de participation

2^E ÉTAPE : ATELIERS DE RÉFLEXION

Par la suite, le comité de pilotage du PEVR a organisé des ateliers de réflexion afin de permettre de :

- Dégager les constats et les enjeux de la réussite éducative de nos élèves .
- Réfléchir à la vision et aux valeurs que nous voulons promouvoir.
- Discuter des orientations et des objectifs à retenir dans le cadre du PEVR.

Cinq groupes ont été rencontrés :

- Le conseil des commissaires
- Le personnel des établissements et des services administratifs. Plus de 210 personnes ont participé à cette rencontre.
- Le comité de parents
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Le comité consultatif de gestion

3º ÉTAPE: ÉLABORATION DU PROJET DE CONSULTATION DU PEVR PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

À la suite des ateliers de réflexion, le comité de pilotage a élaboré un projet de consultation qui a été adopté par le conseil des commissaires.











1. INTRODUCTION

4^E ÉTAPE: DÉMARCHE DE CONSULTATION

La période de consultation s'est déroulée du 8 mai 2018 au 8 juin 2018 selon l'échéancier suivant :

ADOPTION DU PROJET DE CONSULTATION DU PEVR PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES	8 mai 2018		
Groupes consultés	Dates des rencontres		
Personnel des établissements et des unités administratives	Du 9 mai au 6 juin 2018		
Conseils d'établissements	Du 9 mai au 6 juin 2018		
Syndicats	15 mai 2018		
Comité de parents	16 mai 2018		
CCSEHDAA	23 mai 2018		
Partenaires	23 mai 2018		
CCG	23 mai 2018		
Retour de la consultation au conseil des commissaires	Séance plénière spéciale le 12 juin 2018		

Nous avons également déposé le projet de consultation sur notre site Web permettant ainsi la consultation du plus grand nombre de personnes.

2. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE

POPULATION ET TERRITOIRE

La CSDGS dessert la clientèle scolaire francophone de la MRC de Roussillon: Candiac, Châteauguay, Delson, Kahnawake, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Elle dessert également la MRC des Jardins-de-Napierville : Saint-Édouard, Saint-Rémi, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford, Sainte-Clotilde, Saint-Patrice-de-Sherrington, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Michel.

En tant que plus important employeur sur son territoire, la CSDGS participe activement au développement économique de la région.





ÉLÈVES

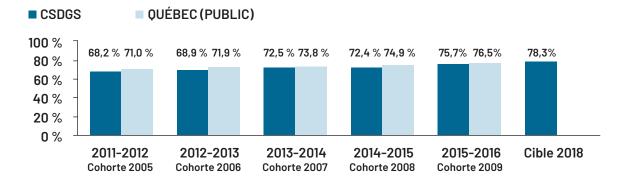
Au 30 juin 2017, la CSDGS comptait :

- Plus de 27 000 élèves, dans 54 établissements scolaires
- 23 685 élèves au secteur jeune, soit :
 - 186 élèves aux programmes Passe-Partout (4 ans) et préscolaire 4 ans (handicapés)
 - 15 521 élèves dans 38 écoles primaires
 - 7 978 élèves dans 12 écoles secondaires
- Plus de 4 000 élèves au secteur adulte, soit :
 - 1259 élèves dans deux centres de formation générale des adultes (FGA)
 - 2 126 élèves dans deux centres de formation professionnelle (FP)
 - 864 élèves en formation à distance (FGA et FP)
- Plus de 3 400 personnes formées par le Service aux entreprises, pour un total de 6 417 heures de formation diffusées
- Plus de 7 100 enfants dans les 38 services de garde
- 13 800 élèves voyagés par 251 véhicules (autobus, minibus, berlines) sur 1 033 trajets, pour un total de 24 800 km par jour
- 8 services administratifs en soutien aux 54 établissements scolaires

2.2 LE PORTRAIT DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis les dernières années, nous constatons une amélioration continue quant à la réussite éducative de nos élèves.

TAUX DE DIPLOMATION PAR COHORTE



Le taux de diplomation et de qualification est en augmentation.



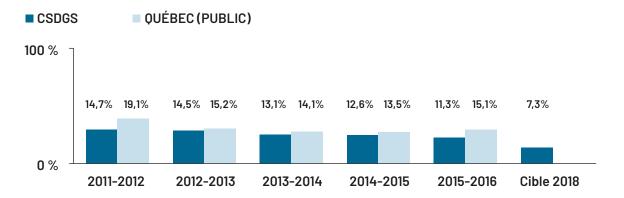








TAUX DE SORTIES SANS DIPLÔME OU QUALIFICATION



Le taux de sorties sans diplôme ni qualification est en diminution.

2.3 LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE LA CSDGS

En analysant le portrait de la réussite de nos élèves, nous avons constaté certaines zones de vulnérabilité chez certains groupes. C'est ainsi que nous avons dégagé certains enjeux qui doivent être considérés dans notre PEVR.

A) L'IMPORTANCE D'AGIR TÔT

En 2012, selon les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM), près d'un enfant sur quatre à la CSDGS (23 %) commençait sa scolarité en présentant une vulnérabilité dans au moins l'un des domaines de développement suivants :

- Santé physique et bien-être
- Compétences sociales
- Maturité affective
- Développement cognitif et langagier
- Habiletés de communication et connaissances générales

De plus, cette étude nous indique que les vulnérabilités des garçons sont supérieures de 10 % à celles des filles.





B) LA DIPLOMATION ET QUALIFICATION CHEZ LES GARÇONS

	2008 [.] (7 a	-2009 ins)	2009-2010 (7 ans)		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Global	66,3 %	79,1 %	69,9 %	81,3 %	
Milieux favorisés (IMSE* 1 à 3)	70,4 %	81 %	69,9 %	82,7 %	
Milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7)	63 %	77,9 %	67,8 %	77 %	
Milieux défavorisés (IMSE 8 à 10)	65 %	75,5 %	71,7 %	80,6 %	
Immigration de 2° génération	60,9 %	84 %	69,7 %	82,1 %	
EHDAA	37,9 %	50,4 %	44,8 %	46,3 %	

^{*}Indice de milieu socio-économique

C) LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES QUI ONT COMMENCÉ LEUR PARCOURS SECONDAIRE DANS UNE ÉCOLE EN MILIEU DÉFAVORISÉ ET INTERMÉDIAIRE

	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)
Total	72,4 %	75,7 %
Milieux favorisés (IMSE 1 à 3)	75,5 %	76,3 %
Milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7)	70,2 %	72,2 %
Milieux défavorisés (IMSE 8 à 10)	69,7 %	76,9 %

Le taux de diplomation des milieux intermédiaires est celui qui est le plus bas.







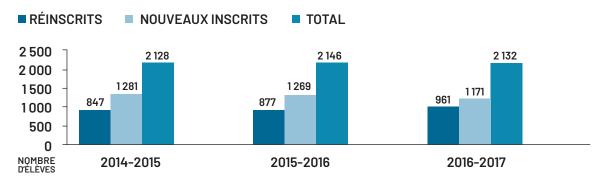




D) L'INCLUSION DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Le nombre d'élèves issus de l'immigration augmente au sein de la CSDGS. Il faut donc porter une attention particulière à cette situation, car elle amène des défis importants pour l'intégration linguistique, scolaire et sociale des personnes. Nos écoles accueillent des élèves de toutes origines et aux expériences variées. Les services éducatifs qui leur sont offerts doivent tenir compte de cette diversité afin de développer un véritable vivre-ensemble.

E) LE NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE



Le marché de l'emploi actuel présente un taux de chômage peu élevé qui ne favorise pas l'entrée en formation. La valorisation et la promotion de nos programmes auprès de notre personnel, des parents et des élèves est nécessaire.

F) LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA¹ de la cohorte de 2009 est de 45,3 %.

L'élève est considéré HDAA s'il a un plan d'intervention à son entrée au secondaire.

3. LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Le Plan d'engagement vers la réussite est soutenu par quatre assises fondamentales, soit la mission, la vision et les valeurs ainsi que les orientations et les objectifs en cohérence avec la Politique de la réussite éducative du MEES.

3.1 MISSION

La mission est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.207.1):

La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.





3. LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Tout le personnel de la CSDGS collabore afin de remplir notre mission au sein de la communauté soit :

- Offrir aux jeunes et aux adultes l'accès à des services éducatifs de qualité.
- Soutenir et accompagner les établissements dans la réussite scolaire et éducative des élèves pour atteindre un plus haut niveau de scolarisation et de qualification.
- Participer au développement communautaire et régional (culture, sciences, sports, société et économie), le tout en concertation avec les partenaires de la communauté.

3.2 VISION

À la CSDGS, nous plaçons l'élève au cœur de nos préoccupations et de nos actions afin qu'il développe son plein potentiel. Nous aspirons à ce qu'il devienne un citoyen responsable et compétent, capable de s'adapter au monde dans lequel il évoluera, soit celui du 21e siècle.

Grâce à la concertation et la collaboration, le personnel de la CSDGS, les parents et les membres de la communauté mettent tout en œuvre pour que chaque élève ait accès à un enseignement de qualité et que ce dernier puisse, après ses années d'études à la CSDGS :

Avoir le goût d'apprendre

- Il apprendra d'abord à se connaître afin de poursuivre son parcours scolaire selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités.
- Il réalisera l'importance de persévérer en s'engageant dans ses études.
- Il cherchera à acquérir des connaissances afin de développer ses compétences.

Être un citoyen responsable, actif, engagé et compétent dans sa communauté et son environnement

- Selon ses capacités, il deviendra un citoyen conscient de son rôle.
- Il participera au marché du travail, car il aura développé, selon son potentiel, des compétences en employabilité.
- Il aura développé ses habiletés sociales afin d'établir des relations harmonieuses empreintes de civisme et d'ouverture.
- Il développera son esprit critique lui permettant de faire des choix éclairés.

Être autonome

- Grâce à notre soutien, il sera capable de prendre des décisions et exécuter des tâches.
- Il sera débrouillard.
- Il sera capable de s'adapter à différentes situations.
- Il fera preuve d'ouverture face à la différence.

Puisque chaque élève, jeune et adulte, est unique, nous reconnaissons que la réussite éducative de chacun puisse se traduire différemment.











3. LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

3.3 VALEURS

Pour que chaque élève puisse atteindre son plein potentiel, l'ensemble du personnel de la commission scolaire s'engage à :

- Être des modèles bienveillants afin de prendre soin de nos élèves, de nos familles et de nos collègues.
- Travailler en collaboration afin d'offrir une pédagogie efficace et rigoureuse et des contextes d'apprentissage, stimulants et variés.
- Reconnaître chaque élève en valorisant ses bons coups afin de contribuer à son engagement scolaire.

4. ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

Pour soutenir la réussite éducative de tous nos élèves et pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel, la démarche que nous avons effectuée nous a permis de dégager trois orientations. Pour chaque orientation, nous avons identifié des axes d'intervention et des objectifs d'amélioration.

ORIENTATION 1

1. AGIR TÔT ET SOUTENIR L'ÉLÈVE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE

Dépister et intervenir tôt

La préparation de l'enfant à l'école est certainement l'une des étapes déterminantes de son parcours éducatif. Il est donc crucial d'agir de façon concertée, particulièrement au regard des différentes étapes qu'il aura à vivre lors de son entrée au préscolaire.

La précocité et la rapidité des interventions permettent d'offrir une réponse adaptée aux besoins de l'élève qui sera bénéfique à son développement global, dont sa capacité d'apprendre et de réussir. Il importe d'accorder une attention particulière aux enfants de 0 à 8 ans chez qui le cumul de facteurs de risque sur le plan personnel, familial, scolaire ou social peut gravement compromettre le développement, les apprentissages et l'atteinte de leur plein potentiel. Il est important de souligner que la prévention, tout comme l'intervention précoce et rapide, s'adresse également aux enfants qui n'éprouvent pas de difficultés particulières ou qui ne vivent pas de situations problématiques. Les interventions mises en place doivent être planifiées afin de respecter les différents stades de développement de l'enfant.

Objectif

Annuellement, toutes les écoles mettent en place une démarche de dépistage et d'intervention précoce pour les élèves du préscolaire et du 1er cycle du primaire.





Soutenir la maîtrise de la langue française

Le rendement en lecture et en écriture est un déterminant de la persévérance scolaire. Ils sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières, y compris la mathématique. Le fait d'éprouver des difficultés en lecture et en écriture n'est pas sans conséquence sur le rendement du jeune dans toutes les matières, ainsi que dans la poursuite de ses études.

De plus, en cohérence avec la Politique nationale sur la réussite, le développement des compétences en littératie de la population adulte de notre territoire doit être amélioré. En effet, les adultes, qu'ils soient élèves ou parents, présentant un faible niveau en littératie, peuvent être défavorisés et être plus vulnérables à présenter certaines difficultés à poursuivre leurs études ou à soutenir le parcours scolaire de leurs enfants. La collaboration avec des partenaires locaux devient essentielle.

Objectif

Annuellement, maintenir au-dessus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4° année du primaire en améliorant notamment la réussite des garçons en portant le taux de réussite à 89 % d'ici 2022.

Objectif

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.

Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement

De plus, il est important, pour prévenir le décrochage scolaire, d'intervenir rapidement lorsque des difficultés peuvent survenir, et ce, tout au long du parcours scolaire de l'élève. Nous visons l'amélioration de la réussite des élèves à risque afin de diminuer le nombre d'élèves qui entrent au secondaire avec des retards académiques.

Les périodes de transition sont des moments névralgiques dans le cheminement scolaire des élèves. Particulièrement pour les élèves qui font leur entrée au secondaire avec une ou des années de retard. Cette situation a des effets négatifs sur le cheminement scolaire de ces élèves et, ultimement, sur leur réussite éducative. Le retard scolaire au primaire accroît de façon importante le risque de décrochage au secondaire.

Objectif

D'ici 2022, diminuer le pourcentage d'élèves ayant un taux de réussite de 65 % et moins au bilan en lecture, en écriture et en mathématique. Diminuer de 5 points de pourcentage la proportion d'élèves de 2° secondaire qui ont 65 % et moins en lecture, en écriture et en mathématique.

Assurer l'équité entre les différents groupes d'élèves en soutenant leur réussite

« Le taux de diplomation et de qualification selon le type de sanction et les cohortes d'élèves donne une perspective globale de la réussite scolaire. Toutefois, il masque des différences importantes chez différents groupes d'élèves plus vulnérables et pour lesquels les chances de réussite sont moindres en raison de différents facteurs. Les principes d'équité et d'égalité des chances exigent de prendre en considération les écarts de réussite observés entre différents groupes d'élèves et de prendre les moyens pour les réduire le plus possible.² »

²QUEBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Pour une politique de la réussite éducative, 2017.











À la CSDGS, les groupes d'élèves où on observe un écart de réussite plus significatif sont : les garçons, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les élèves immigrants de deuxième génération et les élèves de milieux défavorisés intermédiaires.

Objectif

D'ici 2022 augmenter à:

74 % le taux de diplomation et de qualification des garçons avant l'âge de 20 ans.

51 % le taux de diplomation et de qualification des élèves qui ont un plan d'intervention (EHDAA) avant l'âge de 20 ans.

82 % le taux de diplomation et de qualification des élèves immigrants de deuxième génération avant l'âge de 20 ans.

80 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux défavorisés (IMSE 8 à 10) avant l'âge de 20 ans.

76 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7) avant l'âge de 20 ans

Élaborer des parcours diversifiés pour soutenir la persévérance et mener nos élèves vers la diplomation et la qualification

À partir du secondaire, les élèves peuvent accéder à plusieurs types de parcours selon leur capacité, leurs aptitudes et leurs intérêts. La diversification des parcours est essentielle afin de soutenir l'engagement scolaire des élèves. En effet, l'engagement scolaire d'un élève varie tout au long de son parcours scolaire. Il faut donc être à l'affût des indices de désengagement scolaire afin de prévenir et intervenir rapidement auprès des élèves.

Objectif

D'ici 2022:

Augmenter à 77 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES* et DEP**) avant l'âge de 20 ans

Augmenter à 80 % le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans.

Diminuer de 3 % la proportion d'élèves qui quittent l'école ou le centre sans certification ni diplomation

ORIENTATION 2

2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE COLLABORATION ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DE CHACUN

Soutenir la mise en place des pratiques collaboratives et des interventions inspirées des pratiques efficaces issues de la recherche

L'expertise de chacun des employés est reconnue par la CSDGS. Nous considérons que le développement professionnel de chacun est essentiel. Nous devons donc mettre en œuvre des modalités de perfectionnement professionnel efficaces qui privilégient les approches collaboratives.





^{*} Diplôme d'études secondaires

^{**} Diplôme d'études professionnelles

Objectif

Annuellement, tous les établissements et les services élaborent leur plan de formation en intégrant les pratiques collaboratives.

Poursuivre et optimiser le développement local et régional en favorisant les échanges et les ententes de collaboration avec les partenaires du milieu

Pour agir efficacement sur la réussite éducative, il faut mettre en place des actions concertées entre tous les partenaires. Ce partenariat permet d'établir les actions qui permettront de déployer les services dans un esprit de complémentarité et de fournir un soutien aux communautés, aux familles et aux jeunes de façon continue, et ce, pendant toute la durée du parcours scolaire.

Objectif

Mise en place de projets structurants ou participation de la CSDGS à des projets structurants favorisant les échanges et les ententes de collaboration, notamment avec les partenaires de la petite enfance.

Promouvoir l'importance de la participation des parents dans le cheminement et la vie scolaire de leur enfant

Les parents exercent une grande influence sur le développement global de leurs enfants. Ainsi, la collaboration et le développement de relations harmonieuses soutiennent grandement l'élève tout au long de son parcours scolaire.

Objectif

Améliorer la concertation école-famille.

ORIENTATION 3

3. DÉVELOPPER DES MILIEUX DE VIE QUI FAVORISENT L'ENGAGEMENT SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

Offrir un milieu de vie stimulant et sécuritaire

Plusieurs auteurs identifient que le climat d'une école se compose de cinq éléments: les relations entre les personnes, l'enseignement et l'apprentissage, la sécurité, l'environnement physique et le sentiment d'appartenance. Si un bon climat peut amener un plus grand nombre d'élèves à s'investir davantage dans leurs travaux scolaires ou dans la vie de l'école, l'inverse est aussi vrai.

L'impact de la relation maître-élève sur la réussite et la persévérance scolaires des jeunes est un fait reconnu, particulièrement pour les jeunes à risque. Il a été démontré qu'établir très tôt des relations significatives avec des adultes non familiers permet aux enfants les plus vulnérables d'acquérir les compétences sociales et comportementales nécessaires à leur développement et à leur maintien scolaire. Enfin, il importe de rappeler que la qualité du climat scolaire est une responsabilité collective. Même si une part plus importante de cette responsabilité peut incomber à la direction et au personnel de l'école, on ne peut minimiser l'engagement des élèves, des parents, et celui de la communauté dans ce domaine³.











³ Réunir Réussir, Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative, 2013, fiches pratiques, http://reunirreussir.org/outils-pratiques/repertoire.aspx

Objectif

D'ici 2022, améliorer l'indice de vétusté physique afin que nos bâtiments se retrouvent dans un état satisfaisant.

Annuellement, tous les établissements réalisent des activités axées sur la bienveillance et le civisme, et d'ici 2022, offrir des activités culturelles, sportives, scientifiques, numériques ou entrepreneuriales.

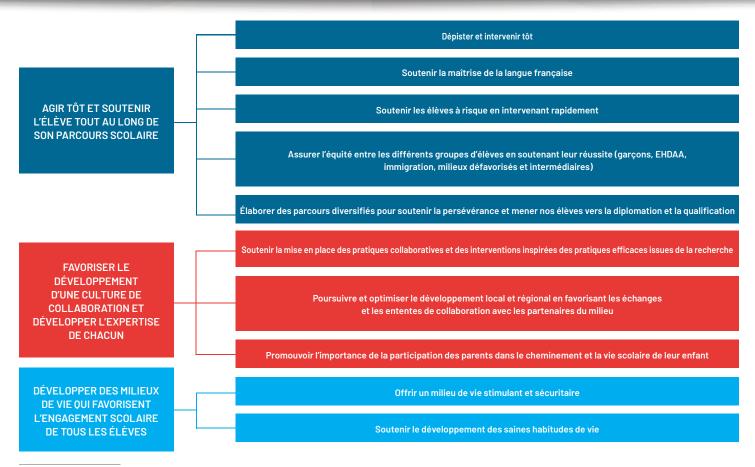
Soutenir le développement des saines habitudes de vie

Les saines habitudes de vie, dont l'alimentation et les activités physiques, sont fondamentales pour le développement du jeune, son bien-être, son estime de soi, son épanouissement personnel et social, ainsi que pour sa santé. Tous ces éléments sont intimement liés à sa réussite éducative⁴. L'école peut agir sur ces aspects, plus particulièrement en développant les habiletés motrices des plus jeunes, en donnant le goût aux élèves de bouger tous les jours et en leur inculquant le plaisir de manger sainement.

Objectif

Offrir la possibilité aux élèves de bouger pendant au moins 60 minutes par jour.

5. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES AXES D'INTERVENTION



⁴ Réunir Réussir, op. cit., 2013.

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART					PISTES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS
	Dépister et intervenir tôt	Annuellement, que toutes les écoles primaires mettent en place une démarche de dépistage et d'intervention précoce pour les élèves du préscolaire et du 1er cycle.	En 2012, selon le sur le développe (EODEM), près d' (23 %) commenç vulnérabilité dan de développemei • Santé physiqu • Compétences • Maturité affec • Développemei • Habiletés de q générales. De plus, cette ét vulnérabilités de de 10% à celles de les de	ment des un enfant ait sa sco s au moin nt suivant: ue et bien- s sociales; citive; ent cogniti communic ude nous s garçons	enfants à l sur quatre larité en pr s un des do s : -être; if et langaç eation et co	a materne à la CSDG résentant omaines gier; onnaissan e les	elle 9S une	Répertorier nos partenaires et les outils de dépistage utilisés. Travailler en collaboration avec les partenaires de la petite enfance du territoire et les parents afin de soutenir les activités de transition pour les élèves (filles et garçons) qui entrent au préscolaire. Accompagner et soutenir la mise en place d'un plan d'action en littératie et en numératie.	Rapport annuel des écoles pour mettre en œuvre les actions.
			Épreuve d'écritu	re 4º anné	е				
	Soutenir la maîtrise de la langue française		ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017						
			Tous		90,	0 %		Poursuivre l'accompagnement	Taux de réussite à l'épreuve
Agir tôt et soutenir l'élève tout au long de son parcours			Filles		93,8 %			des pratiques efficaces en écriture.	ministérielle d'écriture de la 4º année du primaire.
scolaire			Garçons	86,1 %					
			Écarts	7,7 %					
			Dresser le portrait de notre clientèle adulte en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) en ce qui a trait à leur niveau de littératie.					Dresser le portrait du niveau de littératie de la clientèle adulte qui fréquente nos centres FGA et FP.	Portrait de situation réalisé. Mise en place du plan d'action.
			Établir un plan d'	action.					
		D'ici 2022, diminuer le pourcentage d'élèves ayant un taux de réussite de 65 % et moins au bilan en lecture,	2016-2017	2°	Primaire 4e	6°	Sec.	Faire le portrait des élèves (filles	
	Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement	en intervenant pourcentage la proportion d'eleves qui ont 65 % et moins en lecture	Français	7,4 %	10,9 %	10,3 %	29,3 %	des interventions ciblées. Poursuivre l'accompagnement des pratiques efficaces en lecture et en mathématique.	Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins au bilan de juin en lecture, en écriture et en mathématique.
			Lecture	9,7 %	15,5 %	15,1 %	34,4 %		
			Écriture	12,3 %	17,0 %	15,4 %	32,7 %		
			Mathématique	9,7 %	10,0 %	17,8 %	29,7 %		

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART					PISTES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS	
	Assurer l'équité entre les différents groupes	D'ici 2022, augmenter à 74 % le taux de diplomation et de qualification des	Cohorte	2006- 2007 (7 ans)	2007- 2008 (7 ans)	2008- 2009 (7 ans)	2009- 2010 (7 ans)	Soutenir des activités signifiantes	Taux de diplomation et de qualification des garçons avant l'âge de 20 ans.	
	d'élèves en soutenant la réussite :		Total	69,9 %	72,5 %	72,4 %	75,7 %	qui contribuent à l'engagement		
	des garçons,	garçons avant l'âge de 20 ans.	Filles	78,4 %	80,0 %	79,1 %	81,3 %	scolaire des garçons dans tous les secteurs de formation.		
		do 25 dilloi	Garçons	61,6 %	64,5 %	66,3 %	69,9 %			
			Écart	16,8	15,5	12,8	11,4			
			Cohorte	2006- 2007 (7 ans)	2007- 2008 (7 ans)	2008- 2009 (7 ans)	2009- 2010 (7 ans)	Former et accompagner les intervenants des écoles et des		
		D'ici 2022, augmenter à 51 % le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) qui ont un PI avant l'âge de 20 ans.	EHDAA (avec PI)	41,0 %	44,1 %	42,1 %	45,3 %	centres en lien avec la démarche du Pl et nous assurer de la collaboration avec le parent ou l'élève adulte. Lors		
	des élèves ayant un plan d'intervention (PI),							des périodes de transition (d'un degré à l'autre, d'une école à l'autre et de la formation générale aux secteurs FGA et FP), prévoir des mécanismes efficaces de transfert de l'information relative aux EHDAA.	Taux de diplomation et de qualification des élèves qui ont un plan d'intervention (EHDAA) avant l'âge de 20 ans.	
Agir tôt et soutenir l'élève tout au long								Soutenir les pratiques évaluatives dans la mise en place du cadre de référence en adaptation- modification.		
de son parcours scolaire	des élèves issus de l'immigration, de de de qualification des élève immigrants de deuxième génération avant l'âge de 20 ans. D'îci 2022, augmenter à 80 % de diplomation et de qualific élèves des milieux défavorisés et de milieux défavorisés et de milieux intermédiaires. Le taux de diplomation des élèves des vième génération avant l'âge de 20 ans. D'îci 2022, augmenter à 80 % de diplomation et de qualific élèves des milieux de qualific élèves des milieux intermédiaires.	et de qualification des élèves immigrants de deuxième	Cohorte			008- 009 ans)	2009- 2010 (7 ans)	Soutenir le développement organisationnel de la francisation et la concevoir en lien non seulement		
			Immigrants de première génération 80,8 % 89,2		89,2%	avec le langage, mais aussi avec la culture francophone québécoise permettant ainsi de développer des repères culturels indispensables.	Taux de diplomation et de			
			Immigrants de deuxième génération 72,9 % 75,9%					Développer une vision commune des meilleures pratiques qui	qualification des élèves immigrants de deuxième génération avant l'âge de 20 ans.	
		de 20 ans.						permettent le vivre-ensemble et la concrétiser par les meilleures pratiques qui permettent de réussir un vivre-ensemble dans une culture québécoise nourrie des apports de sa diversité.	ue 20 dils.	
		milieux défavorisés le milieux D'ici 2022, augmenter à 76 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux intermédiaires (IMSE* 4 à 7) avant l'âge de 20 ans.	Cohorte			008- 009 ans)	2009- 2010 (7 ans)	Taux de diplomatior qualification des élè		
			Milieux défa	vorisés	69),7 %	76,9 %	à développer l'engagement scolaire chez les élèves (filles et garçons).	ont commencé leur parcours secondaire dans une école en milieu défavorisé ou intermédiaire.	
			Milieux inter	médiaires	70),2 %	72,2 %		interificulali e.	

^{*} Indice de milieu socio-économique

8

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART					PISTES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS
		D'īci 2022, augmenter à 77 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES* et DEP**) avant l'âge de 20 ans.	Cohorte 2008- 2009- 2010 (7 ans) (7 ans)						Taux de diplomation et de
Agir tôt et soutenir	Élaborer des parcours diversifiés pour soutenir	D'ici 2022, augmenter à 80 % le taux	Diplômes			66,9 %	71,8 %	Faire connaitre et valoriser auprès des élèves, des parents, des	qualification avant l'âge de 20 ans.
l'élève tout au long de son parcours	la persévérance et mener nos élèves vers	de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans.	Qualificati	on		5,5 %	3,8 %	employés de la commission scolaire et des partenaires tous les	
scolaire	la diplomation, la	,	Tous			72,4 %	75,7 %	parcours possibles menant à une diplomation ou à une qualification	
	qualification.	D'ici 2022, diminuer de 3 % la proportion d'élèves qui quittent	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	incluant la FGA et la FP.	Taux d'élèves sortants sans diplôme ou qualification.
		l'école ou le centre sans certification ni diplomation.	14,7 %	14,5 %	13,1 %	12,6 %	11,3 %		
	Soutenir la mise en place des pratiques collaboratives et des interventions inspirées des pratiques efficaces issues de la recherche.	Annuellement, tous les établissements et les services élaborent leur plan de formation en intégrant notamment les pratiques collaboratives.						Soutenir les établissements dans l'élaboration du plan de formation et dans la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles ou autres formes de pratiques collaboratives. Développer des référentiels et des outils faisant la promotion et la diffusion des pratiques efficaces issues de la recherche.	Bilan annuel du plan de formation.
Favoriser le développement d'une culture de collaboration et développer l'expertise de chacun	Poursuivre et optimiser le développement local et régional en favorisant les échanges et les ententes de collaboration avec les partenaires du milieu.	Mise en place de projets structurants ou participation de la CSDGS à des projets structurants favorisant les échanges et les ententes de collaboration, notamment avec les partenaires de la petite enfance.						Développer des partenariats structurés avec les municipalités, CISSSMO ou les organismes communautaires afin de soutenir les milieux défavorisés, les élèves issus de l'immigration, la clientèle EHDAA, la petite enfance et l'entrepreneuriat.	Rapport qualitatif des projets structurants de partenariat.
	Promouvoir l'importance de la participation des parents dans le cheminement et la vie scolaire de leur enfant.	Améliorer la concertation école-famille.						Poursuivre le déploiement du tutorat au secondaire et développer l'implantation au primaire. Développer des outils de communication entre l'école et les parents. Valoriser la participation des parents dans la vie scolaire de leurs enfants en offrant des ateliers et des formations aux parents.	Nombre d'activités de formation et de promotion.
Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves	Offrir un milieu de vie stimulant et sécuritaire, non violent et sans intimidation.	D'ici 2022, améliorer l'indice de vétusté physique afin que nos bâtiments se retrouvent dans un état satisfaisant.	En excluant les édifices Jacques-Lignery et Place La Citière, l'indice de vétusté physique (IVP) de nos bâtiments est de 22,89 %. Nous avons 42,86 % de nos bâtiments qui sont répertoriés dans un état satisfaisant.					Soutenir les établissements dans l'aménagement d'espaces qui favorisent la réussite.	Indice de vétusté physique (IVP).

^{*}Diplôme d'études secondaires **Diplôme d'études professionnelles

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITU	ATION DE DÉPA	ıRT	PISTES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS
		Annuellement, tous les établissements réalisent des activités axées sur la bienveillance et le civisme, et d'ici 2022, offrir des activités culturelles, sportives, scientifiques, numériques ou entrepreneuriales. Annuellement, tous les établissements mettent en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation.		% d'élèves qui trouvent leur milieu de vie agréable	% d'élèves qui sont généralement satisfaits de leur vie à l'école ou dans leur centre	Maintenir le suivi et l'actualisation des plans de lutte contre la violence	Rapport qualitatif de l'apport de ces activités en lien avec le développement du plein potentiel de nos élèves. Taux d'élèves qui trouvent leur milieu de vie agréable et sont satisfaits de leur vie à l'école ou dans leur centre.
	bienveillance et le civisme, et d'ici 2022, offrir des activités culturelles, sportives, scientifiques, numériques ou entrepreneuriales. Annuellement, tous les établissements mettent en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Fo gé ad Soutenir le développement des saines habitudes Offrir la possibilité aux élèves de bouger pendant au moins fai minutes par jour		Primaire	75 %	70 %	et l'intimidation. Offrir de la formation et de l'accompagnement au regard des meilleures pratiques de gestion des comportements et du développement des habiletés sociales. Mise en œuvre du plan numérique.	
Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire			Secondaire	70 %	82 %		
de tous les élèves			Formation générale aux adultes	91 %	81 %		
			Formation professionnelle	92 %	91 %		
		En moyenne, près d faire de l'activité ph La majorité aimerai	ysique chaque joui	·.	Développer des outils d'accompagnement des milieux.	Rapport qualitatif des établissements.	

7. DÉCLARATION DE SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

À la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, nous nous engageons auprès de la population que nous desservons et auprès de nos 54 établissements à réaliser notre mission, dans le respect de nos ambitions et de nos valeurs. En conséquence, nos engagements sont les suivants :

- Valoriser l'importance de l'éducation et du système public auprès de la population. Rendre accessible et organiser des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves, jeunes et adultes, qui relèvent de notre compétence.
- Veiller à la réussite et au développement du plein potentiel des élèves en vue d'atteindre le plus haut niveau de qualification et de scolarisation propre à chacun.
- Maintenir et enrichir une offre de service adaptée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en tenant compte de leurs besoins, de leurs caractéristiques et des ressources disponibles.
- Accompagner et soutenir les établissements dans la réalisation de leur projet éducatif, de leur plan de réussite et de leur convention de gestion et de réussite éducative.
- Accompagner et soutenir les membres du personnel dans leurs actions et dans leurs interventions, favoriser leur développement professionnel ainsi que reconnaître et valoriser leur engagement.
- Valoriser la maîtrise et la qualité de la langue française auprès des élèves et des membres du personnel en lien avec notre Politique linguistique.
- Favoriser l'engagement des parents ainsi que la concertation avec ceux-ci, avec nos élèves, avec les acteurs locaux et régionaux et avec nos partenaires dans le but de mettre en place des actions concrètes et tangibles.
- Rendre compte de la qualité de nos services et de la gestion de nos ressources, en fonction des objectifs de notre convention de partenariat.

7.1. PAR LE BIAIS DU SERVICE AUX ENTREPRISES (SAE) DE LA COMMISSION SCOLAIRE

- Offrir de la formation de qualité adaptée aux besoins des entreprises et des particuliers.
- Augmenter les compétences des employés ou pour se perfectionner sur une base personnelle, le SAE est en mesure d'aider à développer les connaissances ainsi que les habiletés techniques.
- Offrir une programmation de formations structurées.
- Développer des programmes de formation sur mesure qui correspondent aux besoins spécifiques des entreprises.

7.2 PAR LE BIAIS DU CENTRE D'ENTREPRENEURIAT DES GRANDES SEIGNEURIES

- Fournir aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes un endroit physique pour le travail et pour les rencontres professionnelles.
- Favoriser un lieu de socialisation professionnel pour repousser le sentiment d'isolement.
- Apporter un soutien administratif (secrétariat et comptabilité de base).
- Offrir du perfectionnement et des activités de développement des compétences.
- Apporter un soutien technique et professionnel ainsi que de l'accompagnement dans l'obtention d'une aide financière.











7. DÉCLARATION DE SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

7.3 RÉSOLUTION D'UN DIFFÉREND - RELATIONS AVEC LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

La CSDGS reconnaît le droit de tout élève et parent d'élève d'être en désaccord avec une décision prise par un ou des représentants de ses établissements ou services, de le manifester ou de demander qu'une décision soit modifiée.

En avril 2010, la CSDGS s'est dotée d'un Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève, tel que spécifié par la *Loi sur l'instruction publique*. L'objectif du Règlement est de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous lorsque survient un différend et d'établir le processus à suivre. Idéalement, un différend devrait se régler par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné. De plus, toute démarche doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Processus de cheminement d'une plainte

Le processus de cheminement d'une plainte est le même, que votre demande soit verbale ou écrite. Pour chaque étape du processus, les personnes concernées doivent donner suite à votre plainte au plus tard dans un délai de dix jours après réception de la plainte.

- 1. Dans un premier temps, vous devez communiquer avec la personne concernée pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.
- 2. Si votre insatisfaction persiste, communiquez avec la direction de l'établissement scolaire ou du service concerné pour lui exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.
- 3. Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service Relations avec les parents et les élèves de la CSDGS, qui tentera de concilier les positions des deux parties et d'en venir à une solution satisfaisante : 514 380-8899, poste 3950.

Demande d'une révision de décision auprès du conseil des commissaires

Si vous êtes insatisfait d'une décision concernant votre enfant, vous pouvez demander formellement au conseil des commissaires de réviser cette décision. Le Service Relations avec les parents et les élèves vous expliquera clairement comment procéder.

Le Protecteur de l'élève

Si, après avoir franchi toutes les étapes prévues et mentionnées précédemment, vous demeurez insatisfait, le Service Relations avec les parents et les élèves de la CSDGS vous fournira les renseignements nécessaires pour avoir accès aux services du Protecteur de l'élève.

Le Protecteur de l'élève recevra votre plainte et l'analysera, jugera si elle est recevable ou non, fera enquête et présentera par écrit au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, au besoin, proposera des correctifs qu'il juge appropriés. Il a un pouvoir de recommandation auprès du conseil des commissaires, mais n'a pas de pouvoir décisionnel.





7. DÉCLARATION DE SERVICES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

L'intimidation et la violence n'ont pas leur place à l'école!

En juin 2012, l'Assemblée nationale a adopté une Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'une commission scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles primaires et secondaires offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

Depuis avril 2013, chaque école primaire et secondaire de la CSDGS dispose d'un Plan d'action local visant à prévenir et à traiter l'intimidation et la violence à l'école, adopté par les membres du Conseil d'établissement. L'engagement de tous les intervenants scolaires et des partenaires, dont les parents, est essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte à l'école au sujet d'un acte d'intimidation ou de violence?

Une situation d'intimidation ou de violence sera toujours prise au sérieux par tous les membres du personnel de l'école. Elle sera traitée de façon confidentielle et des moyens seront mis en place pour y mettre fin rapidement.

Votre enfant est victime, témoin ou auteur d'actes d'intimidation ou de violence à l'école, dans le transport scolaire ou par l'entremise des médias sociaux ou d'un système électronique? Le comportement de votre enfant, ou ce que vous voyez ou entendez, vous préoccupe? Communiquez sans hésiter avec l'enseignant(e), la personne responsable du service de garde, une éducatrice, la direction ou tout membre du personnel de l'école de votre enfant pour signaler la situation.

Les intervenants de l'école procéderont à une cueillette d'informations sérieuses et à des interventions auprès des élèves et des personnes impliquées, et évalueront la situation (impact, durée, gravité, fréquence, etc.). Ces étapes mèneront à l'orientation des actions à prendre, soit l'application du code de vie de l'école (dans le cas d'un conflit), soit l'application des mesures prévues au Plan de lutte local de l'école (dans le cas d'intimidation ou de violence). Si une insatisfaction persiste, vous pouvez transmettre une plainte écrite à la direction de l'école.

Vous pouvez prendre connaissance du plan de lutte local visant à prévenir et à traiter l'intimidation et la violence à l'école de votre enfant en visitant le site Web de l'école ou en communiquant avec le secrétariat de l'école.



















PARCOURS SCOLAIRE



COLLABORATION



